

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030050 – ASA 31/006/2003

Informations complémentaires sur l'AU 356/02 (ASA 31/073/02 du 10 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES DE « DISPARITION »

NÉPAL

Bhogendra Yadav (h), pharmacien, 35 ans

Londres, le 22 janvier 2003

Bhogendra Yadav a été transféré dans la prison du district de Sirha à la mi-décembre 2002, après qu'une ordonnance de placement en détention préventive eut été rendue contre lui. Selon les informations recueillies par Amnesty International, cet homme a été soumis à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans la caserne de Sirha, où il a été maintenu en détention au secret durant dix jours.

Bhogendra Yadav, pharmacien, avait été appréhendé par un grand nombre de membres de l'armée le 1^{er} décembre 2002, aux environs de 17 heures, alors qu'il se trouvait dans son officine, située à Chhapradi Chowk, dans la ville de Sirha. Il semble qu'il ait été arrêté parce qu'il était soupçonné d'avoir fourni des médicaments à des membres du Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Un conflit armé oppose les forces gouvernementales à ce mouvement depuis que celui-ci a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*